

N° 7268¹²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2018-2019

PROJET DE LOI

portant modification

- 1° du Code du travail ;**
- 2° de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail ;**
- 3° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(25.6.2019)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 19 juin 2019 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant modification

- 1° du Code du travail ;**
- 2° de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail ;**
- 3° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 19 juin 2019 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 29 mai 2018, 21 décembre 2018 et 26 mars 2019 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 25 juin 2019.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente du Conseil d'État,
Agné DURDU

